NOUVELLES LOCALES ET REGIONALES

A PROPOS DE LA GRÈVE de l'Usine à gaz de Tourcoing

Importantes déclarations de M. Dron

On sait qu'à l'occasion de la grève qui éclata récemment à l'usine à gaz de Tourcoing, les adversaires de la municipalité tabochent contre le maire et son collaborateur des accusations aussi perfides qu'injustifiées.

La probe et laborieuse population de Tourcoing a fait justice de ces vilaines manœuvres. Les adversaires de M. Dron ayant pris l'habitude de déniaturer toutes ses paroles, le maire de Tourcoing a pris soin de faire imprimer les importantes déclarations qu'il a faites au cours de la dernière réunion du Conseil municipal. En voici le texte :

Messieurs,

La grève de l'usine à gaz a fourni ample matière aux informations des journaux et l'on ne s'est pas fait faute de chercher à égarer l'opinion. Nous ne nous préterons pas ici aux polémiques qu'on voudrait engager et nous nous bornerons à dire tout simplement ce qu'a été l'attitude de l'Administration et pourquoi elle a été telle.

MESURES D'INTERET GÉNÉRAL

Quelques-uns de nos collègues ont cru utile, à la date du 11 décembre, de demander la convocation d'urgence du Conseil municipal en arguant que « nous nous trouvions en présence d'un conflit qui pouvait entraîner de graves conséquences. »

Eh oui, les conséquences pouvaient être fort graves, c'est pourquoi nous avons pensé que ce n'était pas le moment de philosopher et que l'Administration avait la devoir d'agir pour mettre la population à l'abri de dangers et de dommages incalculables. Il s'agissait, en un mot, d'assurer un service public dont le fonctionnement était compromis et ce rôle rentre dans les attributions de l'Administration qui, du reste, n'a pas manqué de réunir, dès les premiers jours, la Commission municipale élue par le Conseil, laquelle exerce concurremment avec nous un contrôle sur la gestion de l'usine à gaz.

Nous n'avions donc pas à tenir compte de cette demande de convocation qui avait la malchance de nous parvenir en même temps qu'une sommation d'avoir à comparaître à la barre de la Maison du Peuple ou de répondre à son questionnaire.

Il ne peut subsister le moindre doute dans vos esprits et la réflexion confirmera la grande majorité de nos collègues qu'ils étaient bien inspirés en refusant de se prêter à cette tentative d'agitation et en se cantonnant dans les limites de leur mandat.

Supposons — ce n'est la cas dans presque toutes les villes, — que l'usine, au lieu d'être municipale, ait été gérée par des particuliers, par des capitalistes. Ceux-ci, mis dans l'impossibilité de remplir leurs obligations et d'assurer un service public à eux concédé, se seraient adressés à l'Administration municipale qui, elle-même, aurait dû faire appel à l'autorité supérieure pour que fussent prises les mesures nécessaires en vue de prévenir de graves troubles dans la vie économique de la cité et les grands dangers qui auraient été la conséquence du manque de distribution de force motrice et de lumière.

En pareil cas, l'intervention du Conseil municipal n'avait aucune raison d'être pour ce qui est des mesures de précaution à prendre : c'était le rôle de l'Administration d'agir et nous avons agi pour le compte de la ville, comme nous l'aurions fait si l'insuffisation de particuliers concessionnaires, dans un but de sauvegarde de l'intérêt général.

En ce qui concerne les conditions du travail et sa rémunération à l'usine à gaz, le Conseil a un droit tout indiqué : Il peut manifester sa volonté de les améliorer avec la certitude de ne pas rencontrer d'opposition de la part de l'Administration qui s'est empressée d'aller au-devant de ses désirs. C'est ce que nous avons dit nettement dans une lettre qui a été affichée à la porte de l'usine et publiée dans les journaux.

Nous voulions espérer qu'il y aurait eu un mouvement de la part des ouvriers à qui nous ne gardons pas rancune du procédé, cependant indéfendable, auquel ils avaient eu recours en quittant brusquement le travail sans aucune prévenance ni réclamation.

La situation était grave, l'usine était engorgée et nous ne pouvions leur donner qu'un nouveau répit de quelques heures pour se décider. Ils ont préféré, obéissant à des conseillers peu scrupuleux, chercher à faire le vide autour de l'usine et ont refusé de rentrer. Notre devoir était tout tracé et il n'y a pas deux manières de le comprendre : il fallait parer au danger ! Ce fut fait.

PROGRESSION DES SALAIRES

Sur cette question des salaires, le sentiment personnel du Maire et de chacun de ses collègues de l'Administration est-il douteux ?

Il ne faudrait tout de même pas oublier que nous avons spontanément proposé, l'an dernier, de relever de 0,25 par jour tous les petits salaires qui étaient au-dessous de 4 francs ou qui oscillaient autour de 4 fr. Ajoutée au relèvement qui représentait pour tous les ouvriers de la ville la part de versements à la caisse des retraites qui légalement est à leur charge et aux primes de 50 francs par tête pour les familles de quatre enfants, la dépense que n'était imposée la ville atteignait environ 30.000 francs.

Au sujet de l'augmentation de 0,25 par jour, le Maire personnellement pensait que tous les manœuvres du gaz en bénéficieraient : par un malentendu regrettable, il n'en a pas été ainsi et seule quelques anciens en ont profité. Mais il est vraiment singulier qu'on l'accuse de vouloir faire travailler à bas salaires quand, de tout temps, il a préconisé des augmentations successives. En 1899, sous l'administration de M. Hassebroucq, les manœuvres de l'usine à gaz touchaient 3 fr. 50 ; sous celle de M. Dron, trois mois après, ils étaient portés à 4 fr., et encore une fois, il croyait avoir réalisé une nouvelle étape cette année. Il y a erreur ; la Maire est le premier à la regretter.

NOUVELLES GARANTIES

Que, par surcroît, l'on s'accorde à trouver ces 0,25 insuffisants et qu'on porte la journée à 4 fr. 50, nous trouverons la mesure parfaitement justifiée et sommes prêts à la réaliser. Qu'on aille même plus loin et que pour les ouvriers stables — non pas ceux qui ne cherchent à pénétrer dans l'usine que pour proclamer qu'ils travaillent dans un bagne (comme si on les y obligeait !) — on préconise des avantages particuliers, même importants, c'est encore une réforme dont nous prendrons volontiers l'initiative. Nous estimons, en effet, qu'il ne serait pas déplacé de faire bénéficier les ouvriers attachés aux services municipaux d'avantages particuliers et de garanties comme vous l'avez fait pour les employés avec application la plus large possible dans les services industriels monopolisés que nous gérons directement. Mais, à ce égard, il faut prendre le temps de réfléchir et garder le mesure parce que les services intéressés sont nombreux, divers, et qu'il importe de bien calculer l'équilibre de ces réformes si l'on veut ne pas s'exposer à des récriminations provenant d'ouvriers similaires appartenant à d'autres exploitations.

Enfin, il convient tout de même de ne pas perdre de vue qu'une ville ne peut s'écarter d'une manière par trop sensible des conditions du travail pratiquées dans les industries similaires, gérées par des particuliers. Sinon ce serait condamner d'avance à la gêne ou à la ruine toutes les entreprises des villes, le tragique cas de l'usine municipale à gaz d'Elbeuf, donne à réfléchir.

Il n'y aurait surprenant que des gens qui se disent socialistes s'ingénient à démontrer qu'une ville n'est pas capable de gérer convenablement une industrie, en sorte que tous les services monopolisés : gaz, tramway, etc., devraient inéluctablement être remis aux mains des capitalistes !

QUI PROFITE DES BENÉFICES ?

Après tout, si une ville court les risques de certaines entreprises industrielles monopolisées et si ses administrateurs s'imposent la lourde charge de les gérer, c'est pour en retirer des revenus aussi importants que possible qui remplacent les contributions que, sans elles, les habitants devraient supporter. Personne n'a pris au sérieux, supposons-nous, cette admonestation, nous allons dire cette balourdise prétentieuse d'un homme qui ferait bien de relire la fable de la Grenouille et du Bœuf, et qui déclare solennellement dans un journal que « les bénéfices réalisés par la ville sont illégaux ».

Ainsi donc, d'après lui, un capitaliste comme M. Desclée, A. Roubaix, pourrait s'enrichir à faire du gaz et la ville de Tourcoing n'aurait pas le droit, dans son usine, de faire des bénéfices qui profitent à tout le monde ! On croit rêver ! Mais on sait compter à Tourcoing, on saura spéculer le nombre de centimes additionnels que les patentes, depuis le cabaretier et le petit épicier jusqu'au gros industriel ou importateur de laines, auraient à payer si les bénéfices de l'usine à gaz ne venaient pas à point pour maintenir la situation financière exceptionnellement favorable dont nous bénéficions depuis plus de trente ans !

En résumé sur la question des salaires, si le Conseil veut bien sanctionner l'offre faite, sous réserve de son approbation, dans l'affiche apposée à la porte de l'usine, le 11 décembre, nous lui en serons reconnaissant. Pour le surplus, nous entreprendrons prochainement l'étude des avantages particuliers qui pourraient être concédés aux ouvriers des services de la ville en consultant chacune des Commissions compétentes.

Quant à la plaisanterie d'après laquelle ce n'est pas des soldats qu'il aurait fallu adresser aux grévistes pour assurer la continuité de ce service public, mais des pompiers, du personnel de la voirie, de l'abattage... elle ne saurait être retenue comme méritant considération.

UNE GRÈVE BRUSQUEMENT DÉCLARÉE

Mais, s'il en fut, pourquoi n'avez-vous pas offert tout de suite cette augmentation que les grévistes vous demandaient ? Si vous l'avez accordée, la grève n'aurait pas eu lieu.

C'est dénaturer à plaisir le réalité des faits. On ne nous a rien demandé, ni directement ni indirectement ; ni l'administration, ni les membres de la Commission du gaz, ni le personnel dirigeant de l'usine n'ont été saisis d'aucune réclamation. On a quitté brusquement l'usine sans même laisser le temps au directeur de prévenir l'Administration, et les paroles de conciliation qu'il a prononcées pour ébranler la résolution des ouvriers ont été vaines.

Bien entendu, nous ne relèverons pas les affirmations audacieuses d'après lesquelles le directeur aurait provoqué insolemment les ouvriers ; elles sont inventées de toutes pièces pour les besoins de la cause. Le personnel dirigeant a eu une attitude absolument correcte et bienveillante ; en ne nous offrant pas un fait, ni une parole établissant le contraire.

Toutes les fables perfidement mises en circulation, — celle de l'ouvrier séquestré, — de l'apposition à la vitrine d'un cabaret belge d'une affiche demandant des travailleurs pour l'usine à gaz, — du renvoi d'un ouvrier pour d'autres motifs que de graves questions de service, rentrent dans le même système. Nous avons procédé à des enquêtes et tout cela est faux.

C'ÉTAIT UN COUP MONTÉ !

Il n'est pas de reste un seul de nos collègues qui puisse être doué d'une assez forte dose de naïveté pour ne pas se rendre compte que le coup était parfaitement monté par des gens qui s'y connaissent en fait de lancement de grèves. Voyez donc le scénario se dérouler !

Les ouvriers se massent devant le bureau du contremaître et disent : « Nous voulons cinq francs ». On a beau leur promettre d'examiner leurs réclamations, ils quittent l'usine et sont bientôt conduits à la Maison du Peuple. C'est, paraît-il, l'agence générale pour grèves. Pourquoi ne pas rester à la salle qui est à leur disposition en face de l'usine ? Ils en sont parsuadés et n'ont rien versé à la Caisse de résistance. Qu'importe ?

Pourtant les prescriptions formelles de la Bourse du Travail ne permettent pas aux ouvriers de se mettre en grève sans avoir prévenu son Comité directeur et sans avoir engagé des pourparlers avec les chefs d'entreprises. Il me semble avoir entendu bleisieurs Ghesquière, Delory et autres représentants autorisés du Parti socialiste préconiser le régime des conversations avant toute rupture. Que penseront-ils de ce sabotage de leur méthode et de toutes les règles généralement admises dans les rapports entre gens civilisés ?

POUR CONCLURE

Nous nous en tiendrons à ces réflexions qui suffiront à éclairer la plupart de nos collègues et l'ensemble de la population. Plus tard et plus librement qu'ici, nous dégagerons la morale de cette crise locale : Il nous suffit pour aujourd'hui, de rétablir les faits en toute sincérité et d'avoir justifié la conduite de l'Administration qui a fait, ni plus ni moins, ce que n'importe quelle autre Administration aurait fait à sa place, — à moins qu'elle ait préféré avoir l'air de se faire forcer la main par le Préfet, ce qui n'est pas une hypocrisie.

L'occasion est bonne aussi pour remercier la majorité de nos collègues de nous avoir fait crédit et de ne pas avoir cédé aux injurieuses sommations qui leur ont été adressées. Et maintenant le bon sens et la droiture de la population auront le dernier mot.

☆☆

LE RÉSULTAT : Après une courte discussion le Conseil qui vient d'entendre le Maire lui déclarer qu'il peut manifester sa volonté d'améliorer les salaires avec la certitude de ne pas rencontrer d'opposition de la part de l'Administration et, sachant que le métier est dur, surtout l'hiver, pour les manœuvres de l'usine à gaz, vote la journée de 5 francs.

Et alors pourquoi cette grève quand il n'y avait qu'à demander pour obtenir ? C'est le secret des manœuvres de la Maison du Peuple.

Les prochaines Élections municipales

A ROUBAIX

Les candidats socialistes

La Section Roubaisienne du Parti Socialiste a'est réunie, dimanche après-midi, à la Paix, pour établir la liste de ses candidats aux élections municipales du mois de mai prochain.

Tous les conseillers actuellement en fonctions se représentent, sauf MM. Lévin Ballieul, Doise et François.

Voici les noms des nouveaux candidats : Ach. Carpentier, Adolphe Delaître, H. Corbeau, Victor Desrumond, A. Coupez, Jules Desplanque, Alp. Debaisieux, Louis Dumont, Em. Decock, Léandre Duprè, Ach. Dujardin, Louis Piers, H. Kimpe, Arthur Hiltrop, J.-B. Lebas, Omer Lamarre, H. Lelebvre, Emile Lorthiois, A. Lepers, Ch. Mangin, Paul Nys, Aimé Morel, H. Wattremez, J. Olivier, Jules Bardieux, D. Portemane, H. Bracq, Pierre Roger, Julien Rousset, Ch. De Brabander, Kléber Sory, Henri Théron, Désiré Vanborpe, L. Vanoverbecke, H. Verbourghi.

Le temps en Janvier

Voici le bulletin météorologique du « Vieux Général », pour janvier 1912 :

Du 1er au 8, temps brumeux, grands froids.

Du 9 au 12, radoucissement, pluies torrentielles.

Du 13 au 17, neiges, légères gelées.

Du 18 au 22, pluvieux, temps malsain et désagréable.

Du 23 au 26, pluies presque torrentielles.

Du 27 au 31, petites pluies intermittentes, froid assez vif, brouillards.

Accident mortel à la fosse Thiers

Au cours d'un éboulement survenu dans une des veines de la fosse à Thiers, un ouvrier mineur Podevin, Emile, a été enseveli.

Malgré la promptitude des secours, ses camarades ne trouvèrent qu'un cadavre.

L'infortuné avait été tué sur le coup. Il était âgé de 51 ans et père de 5 enfants.

CONCOURS

POUR LE RECRUTEMENT DES DAMES EMPLOYÉES DES POSTES, DES TÉLÉGRAPHES ET DES TÉLÉPHONES.

Un concours pour le recrutement de dames employées aura lieu les jeudi 15 et vendredi 16 février 1912, au chef-lieu de chaque département.

Le nombre maximum des admissions est fixé à 900.

Peuvent y prendre part, les postulantes sans infirmités, ayant une taille de 1 m. 50 au minimum, âgées de 18 ans au moins et de 25 ans au plus au jour du Concours.

La limite d'âge est reculée pour les aides, d'une durée égale à celle de leurs services en cette qualité, dans les conditions fixées par l'arrêté du 4 juillet 1910.

Aucune demande de dispense ne sera prise en considération.

Les candidates devront adresser sans retard leur demande au Directeur des Postes et des Télégraphes de leur département, chargé de l'instruction des candidatures.

Ce fonctionnaire leur fera parvenir le programme du concours.

La liste d'inscription sera close le 20 janvier, au soir.

Une femme écrasée à Loos-en-Gohelle

Samedi, vers six heures du soir, Mme Bétrémieux, marchande de beurre, à Angres, achevait sa tournée dans la cité de la fosse n° 11 des Mines de Béthune, située sur la commune de Loos-en-Gohelle, lorsque par suite du brusque départ de son cheval, elle tomba de sa voiture.

Une roue broya la tête de la malheureuse femme qui ne tarda pas à expirer. Une automobile qui passait ramena le cadavre de Mme Bétrémieux à son domicile.

Vapeur échoué à Dunkerque

Le vapeur Blanlaca venant d'Alexandrie s'est échoué devant le port en effectuant son entrée.

Cet accident est dû au brouillard.

LA REVUE DU TRAVAIL dans l'Industrie textile

Dans le textile, la situation ne s'est pas améliorée depuis le mois dernier et le nombre des chômeurs y reste assez élevé, notamment dans la région du Nord.

Le nombre des chômeurs dans la filature et le tissage, d'après les réponses de 59 syndicats, groupant 48.507 adhérents, était de 2.783 soit 6.4 % contre 5.4 le mois dernier et 6.3 en octobre 1910.

Dans le Nord, à Roubaix, la Chambre syndicale ouvrière textile (30.830) accuse 1.200 chômeurs, soit 5.6 contre 4.4 le mois dernier et 6.2 % en octobre 1910, la semaine est de 60 heures contre 60, le travail est non satisfaisant ; à Lille, la Syndicat textile (3.500) accuse 10 % et 60 heures, les rentreurs (165) accusent 10.9 % et 50 heures ; à Tourcoing, 0.9 % contre 0 chez les tapissiers en grosse moquette (230) ; à Armentières, deux syndicats ouvriers (2.070-1.107) accusent respectivement 0.4 et 2.3 % de chômeurs et 50 à 60 heures ; un autre syndicat (1.990) accuse 0 chômeur et 50 à 60 heures ; 0 % à Avesnes-le-Sec (108) ; 0 % contre 3.6 à la Gorgue (1.100) ; 6 % contre 5.5 à Halluin (2.250) ; 1.1 % à Marcq (691) ; à Houplines, 0 % contre 0 et 50 à 60 heures au Syndicat textile (1.900), 0 chômeur contre 0 et 50 heures à l'Union Textile (161) ; 0 contre 0 à Saint-Hilaire-les-Cambrai (100) ; 6.4 à Villers-en-Cauchies (156). Pour l'ensemble de 29 syndicats du Nord groupant 37.065 syndiqués, la proportion des chômeurs est de 4.9 % contre 4.7 le mois dernier et 5.4 en octobre 1910 ; la situation est estimée satisfaisante par 55 % des syndicats et 5 % des syndiqués.

Carnet du Lecteur

NÉCROLOGIE

A Roubaix. — M. Ferdinand Bulteau, courtier, membre de la commission administrative du Conservatoire National de musique, est mort samedi matin, à l'âge de 65 ans.

COMMANDEZ DE SUITE VOS

Cartes de Visite

17 imprimerie du PROGRÈS DU NORD

27, Rue de Béthune, LILLE

OU

Remettez vos commandes à nos nos Vendeurs et Dépositaires porteurs du Carnet-Spécimen.

LILLE

Lille la nuit

ON DEMANDE UN COUP DE BALAI

Nous concitoyens vertueux qui, pour vous lever l'aurore, mettez l'habitude de ne rentrer tôt ne connaissent pas le monde spécial qui circule la nuit dans les rues et qui encombre les cafés restés ouverts pour ceux qui leur métier oblige à se coucher plus tard.

Les petites, qui sont cependant à quoi n'est tenir sur le compte des noctambules doveux qui passent leur temps à jouer aux cartes, aux dés ou au billard, en attendant le bon coup à faire ou le retour de l'ami complaisant, n'a pas l'air de se préoccuper de leur existence et ils peuvent travailler tout à leur aise. C'est ainsi que dimanche matin, vers sept heures, un pensionnat parisien, M. M..., parent d'un haut fonctionnaire de la Sûreté générale, s'est vu enlever son portefeuille contenant 500 francs en sortant d'un cabaret des environs de la Grande-Place. Une enquête fut ouverte aussitôt par M. Lemoour, commissaire du quartier, qui reçut la plainte du volé.

Il est à souhaiter que ce vol audacieux décidera la police à surveiller de plus près ces personnages toujours bien vêtus, qui ont toujours les poches pleines d'argent et qu'on ne voit jamais travailler.

CONGRES DES REPETITEURS DE COLLEGE DE L'ACADEMIE DE LILLE

Les délégués de l' « Amicale des Répétiteurs de collège de l'Académie de Lille » ont tenu leur Congrès samedi le 31 décembre 1911 chez leur ancien collègue et ami, M. André Tellier, avocat à Lille, membre d'honneur de leur association. Après l'examen des diverses questions portées à l'ordre du jour (réforme Ribot-Bourgeois, assimilation, repos hebdomadaire, etc.), ils ont décidé de poursuivre leur action corporative suivant la méthode préconisée par le bureau fortant, dont tous les membres ont été réélus à la presque unanimité des voix.

Il y a, en ce moment, de nombreux cas de maladies des voies respiratoires : rhumes, toux, bronchites, grippe, etc. ; pour se guérir et se préserver, il suffit de prendre à chaque repas, en mangeant, deux Grains Lyonnaises de Trouette-Perret. Ce médicament constitue le traitement le plus actif et le meilleur marché. Bien exiger le nom Grains Lyonnaises Trouette-Perret sur chaque flacon, et la timbre de l'Union des fabricants pour éviter les contrefaçons.

POUR LES CONTRIBUABLES

Les bureaux de la perception de la première division seront transférés du numéro 26 de la rue Solférino au numéro 4 du boulevard Hugo-Durot.

UNE CHARRUE BRISÉE

Dimanche à neuf heures du matin, la charrue du car A 564 s'est brisée Grand'Place. Il en est résulté une interruption de circulation d'une quart d'heure.

UN PIGEON EGARE

Un pigeon voyageur égaré s'est réfugié, hier, chez M. Vandewalle, rue d'Artois, 94. Ce volatile, qui a de gros bleu foncé, porte les initiales A. L. et le numéro 11.105.

UN REMORDS DE CONSCIENCE

Henri Cazier, 23 ans, journalier, dérobait dernièrement, à la Chapelle-d'Armentières, la bicyclette de M. Hennebelle, négociant à Armentières. Pris de remords, il s'est constitué prisonnier samedi soir. Il sera déféré au parquet.

CHARLES A LA TETE DURE

Charles Delbé, 24 ans, gazier, rue du Bas-Jardins, 2, est, à jeun, le meilleur des hommes, mais lorsqu'il a absorbé quelques consommations, il est très susceptible. Hier, un rien l'a mis de mauvaise humeur et une vigueur peu commune.

C'est surtout de la tête qu'il se sert et devant elle rien ne résiste.

Dans la nuit de samedi à dimanche, Delbé était entré, complètement ivre, dans le restaurant de M. Pierre-Gaspin, rue du Vieux-Marché-aux-Moutons, quand ce dernier lui refusa à boire.

Furieux, le gazier fonça, tête en bélier, sur la glace de l'établissement et la brisa. Les dégâts s'élèvent à quarante-quatre francs.

Si dur que soit son chef, Delbé s'est cependant blessé assez grièvement. Il a été transporté